

L'hébergement temporaire pour personnes âgées offre un vrai répit aux aidants

L'hébergement temporaire est une solution de répit pour les aidants qui accompagnent des personnes âgées présentant une incapacité lourde. Il est d'autant plus efficace que les professionnels gèrent correctement les modalités de retour à domicile.

L'« accueil temporaire » pour les personnes âgées vise, soit à organiser des périodes de transition entre deux types de prise en charge, soit à organiser pour les aidants familiaux des périodes de répit. On distingue deux types de dispositifs : l'accueil de jour et l'hébergement temporaire.

L'hébergement temporaire de personnes âgées est présenté comme l'une des solutions de répit pour les aidants informels confrontés à l'aide d'une personne présentant une incapacité lourde. Avant le doublement des places pour ce mode d'intervention, prévu par le premier plan Alzheimer, cette étude visait à vérifier deux points principaux : l'effectivité du caractère temporaire de ce mode d'hébergement (certains supposant qu'il n'atteignait pas les objectifs de retour à domicile qui lui étaient assignés et que, dans les faits, il était une entrée en hébergement définitif) et l'effectivité du soulagement des aidants informels.

Ce projet de recherche a permis de démontrer que l'hébergement temporaire conduisait effectivement à un retour à domicile dans la majorité des cas et qu'il apportait aux aidants informels un véritable répit. Toutefois, il a aussi montré que ce service n'était pas totalement satisfaisant. Les professionnels qui l'assurent auraient dû intégrer l'accompagnement de l'entrée en hébergement et du retour à domicile, ce qui n'est pas le cas. Ceci résulte sans doute de la logique professionnelle des acteurs, plus préoccupés de la qualité de l'hébergement temporaire que du retour à domicile. Les liens avec les services à domicile n'existent presque jamais. Dans beaucoup de cas, les entrées correspondent à des situations d'urgence et non à un programme accompagné. Ces éléments expliquent sans doute que la charge des aidants informels redevienne extrêmement forte après le retour à domicile, dans la mesure où la situation problématique qui prévalait avant le séjour reste inchangée.

N. B. Les résultats présentés ici sont ceux posés dans le rapport final (2010).

Pour plus d'information sur ce projet

- **Le rapport de recherche est consultable sur le site de la CNSA :**
<https://www.cnsa.fr/sites/default/files/ndeq004.zip>

À propos du laboratoire

Le centre languedocien d'étude et de formation (Géronto-CLEF) a été créé en 2004 à l'initiative de la commission régionale du vieillissement (CRV) du Languedoc-Roussillon en continuité d'une unité de recherche INSERM, afin de pérenniser un potentiel de recherche sur les services de santé et médico-sociaux en gérontologie et dans le domaine du handicap.

Depuis plus de dix ans, les missions confiées à Géronto-CLEF se sont développées sur plusieurs axes, dont deux principaux : les études appliquées et le conseil auprès d'établissements et services médico-sociaux.

Site : www.gerontoclef.fr

Contact

Muriel Manent

3 bis avenue Charles Cros

Parc d'activité Clément Ader

34830 JACOU

m.manent.gerontocle@orange.fr

Référence du projet n° 004

Appel à projets 2007 – Évaluation et amélioration de la prise en charge globale des personnes en perte d'autonomie (HAS – Haute Autorité de santé)

Titre : *Analyse des effets de l'hébergement temporaire sur le devenir des personnes âgées en perte d'autonomie en lien avec la charge de leurs aidants informels* (M. Colvez).